

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
A	Juillet 2017	Mise à jour suite aux modifications du PLU
B	13/09/2017	Suppression du PLU sur le Zonage EU

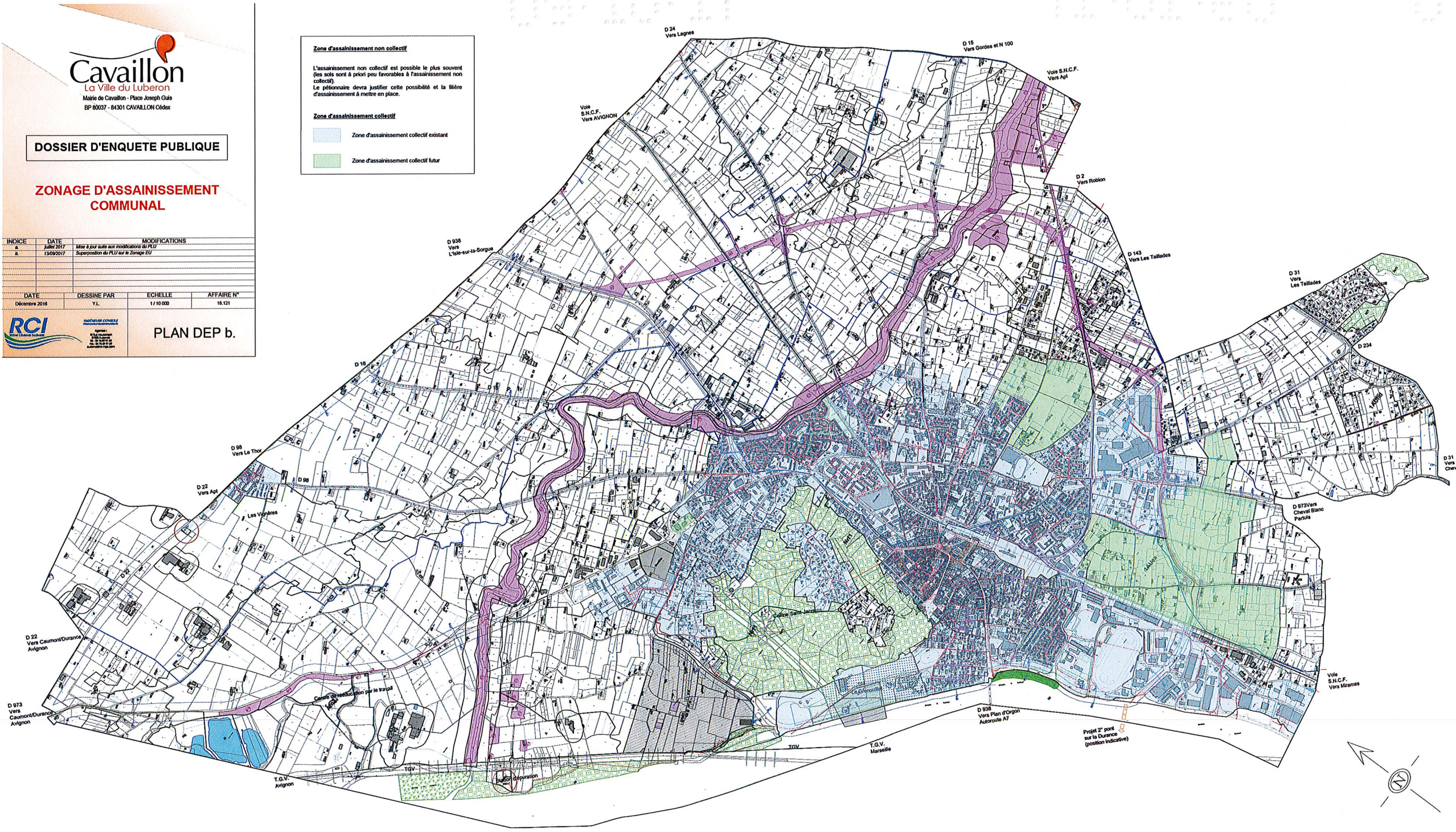
DATE	DESSINE PAR	ECHELLE	AFFAIRE N°
Décembre 2016	Y.L.	1 / 10 000	18.121

Zone d'assainissement non collectif

L'assainissement non collectif est possible le plus souvent (les sols sont à priori peu favorables à l'assainissement non collectif). Le pétitionnaire devra justifier cette possibilité et la filière d'assainissement à mettre en place.

Zone d'assainissement collectif

- Zone d'assainissement collectif existant
- Zone d'assainissement collectif futur



Légende :

- Limite de zone
- UA Nom de zone**
 - 28 Emplacements réservés Numéro d'ER
 - Espaces Boisés Classés
 - Marges de recul
 - Périmètre de protection (au titre de l'article R.151-34 1° du code de l'urbanisme)
 - Périmètre de protection de captage :**
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapprochée
 - Périmètre de protection éloigné
 - Patrimoine bâti à protéger :**
 - PI1 Places à conserver dans leur dimension (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - Pc1 Passages couverts (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - BI1 Bâtiments d'intérêt industriel (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - PV1 Patrimoine vernaculaire (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - B1 Bâtiments de grande qualité architecturale (au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme)
 - Eléments naturels singuliers à protéger :**
 - Continuités écologiques liées aux canaux à préserver (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Parcs et espaces verts à conserver (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - A1 Arbre remarquable protégé (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Alignements d'arbres à conserver (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)
 - Hales agricoles (au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme)